



AMBASSADE DE SUISSE

H. J. J. J.

Lettre politique

Belgrade, le 17 février 1966.

Monsieur l'Ambassadeur Pierre MICHELI
 Secrétaire général du
 Département politique fédéral
B e r n e

Yougoslavie : Politique
 d'émigration de la
 main-d'oeuvre.

an						a/a
Date						14.2
Visa						7/8
EPD	24. Feb. 1966					
Ref.	p. A. 21.31. Belgrade.					

H.
 Monsieur l'Ambassadeur,

V. S. B. 44. 11. Youg. 1.

Les autorités de mon pays de résidence accordent, ces temps-ci, une attention accrue à la question de l'émigration de la main-d'oeuvre, phénomène qui de plus en plus fait partie intégrante de la réalité économique yougoslave.

De fait, il ne se passe guère de semaine sans que, soit un responsable du Gouvernement ou de la Ligue des Communistes, soit quelque éditorialiste influent ne fasse montre de l'intérêt, voire de la préoccupation que cet état de fait suscite en haut lieu. La question a pris un caractère particulièrement aigu depuis l'application de la Réforme économique de juillet 1965. J'estime dès lors utile, comme suite à ma lettre du 11 octobre 1965, concernant le même sujet, de vous brosser un rapide tableau de la situation dans ce secteur, telle qu'elle apparaît à la lumière des plus récents développements.

1) Ampleur du mouvement

L'on estime généralement à quelque 200'000 le nombre des ouvriers et spécialistes yougoslaves travaillant actuellement à l'étranger, en particulier en Europe occidentale. Le gros de ce contingent est employé en République Fédérale d'Allemagne (100'000), en France (30'000), en Autriche (20'000) et en Suède (5 à 6'000), le reste réparti entre la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas et quelques autres pays européens.

L'on constate que ce nombre d'émigrants va en augmentant, à considérer que pour la seule période de janvier à septembre 1965, 64'480 ressortissants yougoslaves ont cherché du travail à l'extérieur, soit deux fois plus qu'au cours des neuf premiers mois de 1964.

Sur les 200'000 Yougoslaves dont il s'agit et qui proviennent en majeure partie des régions agricoles surpeuplées du pays, plus du 88% sont des ouvriers non qualifiés, le reste étant composé de travailleurs disposant de certificats de capacité professionnelle ou d'experts.

Il est à noter qu'un grand nombre d'émigrants, découragés par les formalités administratives exigées par les bureaux officiels de main-d'oeuvre, préfèrent quitter le pays munis d'un simple visa touristique, à telle enseigne qu'il est relativement malaisé de juger de l'importance des départs depuis 1963, époque à laquelle les passeports et visas de sortie ont commencé à être délivrés sans trop de difficultés. L'on estime qu'au cours de 1965, seule la moitié des émigrants ont suivi le canal officiel normal pour se rendre à l'extérieur. La Réforme économique de l'été 1965 - prévoyant notamment la rationalisation du travail et la limitation des investissements - a eu pour conséquence de grossir le flot de ceux qui cherchent

un emploi hors de Yougoslavie. Le problème commence à préoccuper sérieusement les autorités qui s'interrogent publiquement sur les causes de ce phénomène.

2) Causes de l'émigration

Il ne fait pas de doute que l'attrait d'une vie meilleure représente le moteur le plus puissant des départs et ce n'est pas l'une des moindres surprises que de constater combien ouvertement cet aspect du problème est évoqué par la presse de ce pays. Non seulement il n'y est fait aucun mystère de la considérable différence de rémunération existant entre la Yougoslavie et les pays occidentaux - l'ouvrier yougoslave gagnant trois à quatre fois plus hors de chez lui - mais l'on y apprend que le désir même de gagner davantage peut être un motif parfaitement légitime de quitter la "patrie du socialisme". En outre, l'on souligne que l'ambition créatrice des individus est freinée par un usage inconsidéré de critères bureaucratiques, qu'il n'est pas rare de voir des jeunes spécialistes terminer leurs études supérieures sans être assurés d'une occupation digne de leur formation et qu'enfin, des licenciements de personnel se font en dépit du bon sens, surtout depuis la récente Réforme.

En réalité, ni le chômage, ni les bas salaires, ni l'impossibilité de se perfectionner n'expliquent à eux seuls cette psychose des départs : la déception devant la politique d'austérité économique, dont beaucoup de Yougoslaves se sentent les victimes impuissantes, paraît être la cause essentielle de l'émigration croissante.

Du côté gouvernemental, les exégètes ne manquent pas qui font découler le phénomène en question de la nouvelle orientation imprimée à l'économie yougoslave depuis l'été de

l'année dernière. La Réforme économique a, en effet, pour but de stimuler la productivité dans les secteurs primaires et secondaires, de promouvoir un travail plus efficace dans le tertiaire et une utilisation plus rationnelle de la main-d'oeuvre déjà employée.

Avant l'introduction de la Réforme, le développement de l'industrie se réalisait grâce à un embauchage massif d'ouvriers généralement non qualifiés venant de la campagne. La sursaturation en fut la conséquence inévitable. Aujourd'hui par contre, force est de constater un net ralentissement de la cadence de l'emploi. Les chiffres suivants illustrent clairement la situation : au cours du premier trimestre de 1965, le nombre des travailleurs s'est accru de 5% pour tomber à la fin de l'année à 2% par rapport à 1964. De 1954 à 1964, c'est-à-dire jusqu'à la Réforme économique, le taux de croissance moyen par an des nouveaux emplois s'élevait à 6%, alors que la productivité du travail, elle, ne progressait que de 3%. De 1962 à 1964, 156'000 nouveaux emplois étaient créés annuellement, chiffre trois fois supérieur à l'accroissement naturel de la main-d'oeuvre active en Yougoslavie au cours des années considérées. Le projet du Plan quinquennal prévoit, d'ici à 1970, un abaissement du taux de 2 ou 2,5%, représentant une augmentation annuelle maxima de 100'000 ouvriers et employés, contre 263'000 en 1964 et 153'000 en 1965.

Vu ce qui précède, le départ de ceux que les autorités appellent pudiquement des "citoyens partant travailler provisoirement à l'étranger" est une nécessité économique de première importance pour ce pays, d'autant que les revenus de cette émigration constituent un poste non négligeable dans la balance des paiements yougoslave : 40,9 millions de dol-

lars en 1964 contre 25,1 millions de dollars en 1963. Il est intéressant de noter à ce propos que les recettes sont constituées à raison de 75% par des "envois individuels" et 25% seulement par les entreprises yougoslaves exécutant des travaux à l'étranger.

3) Politique des autorités

Loin de stigmatiser cette tendance à l'émigration, les autorités yougoslaves s'efforcent de la présenter comme un phénomène normal et positif. Selon elles, il s'agit pour la Yougoslavie de s'intégrer dans les circuits migrants de la main-d'oeuvre, considérés de nos jours comme une manifestation généralisée dans le monde. Leur principal souci n'est donc pas de stopper, voire de freiner l'exode - celui des cadres hautement qualifiés mis à part - mais bien plus de le contrôler en l'organisant de telle manière, qu'il corresponde aux impératifs économiques du pays.

Jusqu'ici, un grand nombre d'ouvriers se rendaient à l'étranger pour leur propre compte, souvent sans y trouver d'emploi. Aujourd'hui, la question se règle de plus en plus par l'intermédiaire des Offices républicains de la main-d'oeuvre, ainsi que sur la base aussi bien de contrats privés entre entreprises que d'accords bilatéraux sur l'emploi et la sécurité sociale, passés avec l'étranger. De tels accords sur l'emploi, garantissant aux ouvriers yougoslaves le droit aux avantages accordés aux ressortissants nationaux, n'existent actuellement qu'avec la France et l'Autriche. Des arrangements de même genre sont à l'étude avec la Suède, la Tchécoslovaquie, la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande. Par contre, des conventions sur la sécurité sociale ont

- 6 -

été signées avec les douze pays suivants : France, Luxembourg, Belgique, Italie, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne et Bulgarie.

Enfin, le Secrétariat fédéral au Travail prépare un projet de loi régissant l'emploi des ressortissants yougoslaves à l'étranger et destiné à remplacer la réglementation de 1963.

Le développement spectaculaire du tourisme avait pratiqué une première brèche dans l'isolement humain de la Yougoslavie; l'ampleur que prend actuellement le mouvement d'émigration apparaît comme une nouvelle ouverture vers l'Occident. En le promouvant, les autorités de ce pays manifestent leur intention et leur volonté d'intégrer toujours davantage la RSFY à la vie économique mondiale et à la division internationale du travail. Toutefois, cette attitude ne va pas sans présenter des inconvénients sur le plan intérieur. Le mirage de l'abondance facile à l'Occident n'en est pas des moindres, qui exerce son attrait en particulier sur les forces vives - universitaires, spécialistes, etc. - dont en définitive le pays a le plus besoin. A moins d'une politique mieux comprise en matière de formation des cadres et d'une rémunération plus adéquate, il est à craindre que la Yougoslavie se trouve confrontée longtemps encore à de sérieux problèmes.

Je vous laisse le soin, si vous le jugez opportun, de transmettre copie de cette lettre à la Division du Commerce et à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

